Image not found or type unknown

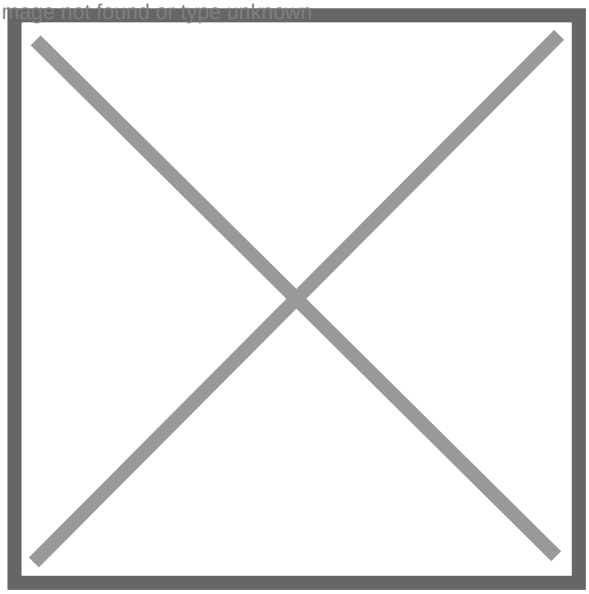

Erreur d'affectation en classe de maternelle

Par **messad**, le **04/09/2008** à **12:32**

voilà bonjour à tous,

mon fils a 3ans il a etait scolarisé l'année dernière en classe tout petit c'est à dire a 2ans, dans une école qui n'est pas de notre sécteur.
cette année il revient sur son école de sécteur et il est scolarisé dans une section petit ce qui est normale jusque là.
Mais il se trouve que la directrice avait une classe de moyenne section qu'elle a fait complété avec des enfant petit ses dernier n'ont jamais été scolarisé.
J'ai chercher a comprendre le choix d'affectation dela directrice, elle me dis que mes arguments ne tienne pas la route et que l'affectation est irreversible l'inpecteur ne veux même pas me parler et mon fils se retrouve dans une classe où les enfants pleurent toute la journée la séparation de leur parent.
je ne sais plus a qui m'adresser j'ai envoyer un courrier a l'inspection académique départementale et au médiateur académique sans réponse.on me dis que la décision revient à la directrice qui trouve normale de compléter une clase de moyen avec des enfant jamais scolarisé qu'avec des enfants scolarisé; je ne sais pas quoi faire ni a qu m'adresser.
aidezmoi svp!

Par **Tisuisse**, le **05/09/2008** à **10:03**

C'est très simple. Ce n'est pas la scolarité qui est obligatoire mais l'instruction et seulement pour les enfants à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans révolus. Donc, rien ne vous oblige à inscrire votre enfant dans cette école. Vous pouvez, soit le changer d'école en l'inscrivant dans une autre, si vous avez, dans le secteur de l'autre école, la possibilité d'avoir une

adresse fiable (grands-parents, autres membres de votre famille, nounou, etc.) soit l'inscrire dans une école privée si celle-ci a de la place.
C'est un 1er point vu côté parents.

Second point, côté école.
Votre enfant était, l'an passé, en TPS (très petite section), il est maintenant, cette année, en PS (petite section) or, la grosse majorité des enfants en PS n'a jamais été en TPS. C'est leur 1ère année d'école et, à cet âge-là, beaucoup pleurent en début d'année. Rassurez-vous, cela va se tasser au fur et à mesure que les jours, les semaines vont s'écouler. Il ny a donc rien d'anormal à cette situation. Dans la mesure où la directrice est obligée de "compléter" la classe, c'est qu'elle manque d'effectif et un trop petit nombre d'élèves risque d'entraîner la fermeture d'une classe.
Donc, vu côté école, les arguments de la directrice sont logiques, réguliers et légaux, rien à dire.

En résumé, ne vous braquez pas contre l'école, votre enfant le sentirait et sa scolarité toute entière risquerait d'en pâtir. Collaborez, au contraire, et vous verrez que, contrairement à vos appréhensions, toutes légitimes par ailleurs, disparaîtront.

Bon courage à vous pour cette année.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés